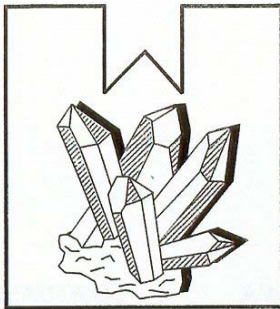


Reims, le 23 Avril 2008



**Association
Rémoise
Minéralogique et
Paléontologique**

Objet: **Bourse de Reims 2008**

Pièces jointes: Bulletin d'inscription
Fiche du registre des Exposants
Règlement de la Bourse
Site Internet

Chers amis Exposants,

Compte tenu des contraintes du calendrier national des Bourses, et des événements culturels et sportifs rémois, la 33^{ème} édition de la manifestation qu'organise l'A.R.M.P., se tiendra les 25 et 26 Octobre 2008, au même emplacement que d'habitude, dans les caveaux du Champagne CASTELNAU, 5 rue Gosset à Reims.

Nous espérons pouvoir compter sur votre présence, et vous signalons que l'installation sera possible entre 14 heures - mais pas avant – et 18 heures, heure de fermeture pour le personnel du caveau, le Vendredi **24**.

Cette année encore, nous aurons le double souci de la Sécurité et du respect de la législation en vigueur. C'est pourquoi nous veillerons en particulier à bien contrôler la qualité anti-feu du matériel des stands d'exposition (nappes et/ou tissus divers, etc ...). Rappelez-vous que les stands peuvent faire l'objet à chaque instant d'un contrôle inopiné des services techniques publics habilités (Pompiers, ...).

Nous attirons également votre attention sur les consignes strictes que nous ont renouvelées la Préfecture et la Mairie, et que vous trouverez dans un document à nous retourner. Ces consignes concernent l'identification des exposants (particuliers ou professionnels). Nous sommes sûrs de pouvoir compter sur votre compréhension pour remplir ces formalités d'inscription.

Si vous êtes intéressé(e) par une participation à notre bourse-exposition, merci de nous retourner le plus rapidement possible:

- Votre bulletin d'inscription dûment rempli;
- La fiche d'enregistrement au registre des exposants, accompagnée, pour les professionnels, d'un justificatif;
- Un chèque en Euro, à l'ordre de l'ARMP, correspondant à la totalité du montant de la location. Vous avez notre garantie que ce chèque ne sera déposé en banque que 15 jours avant la Bourse, sauf pour les étrangers, pour lesquels nous ferons l'échange contre leur règlement en Euro au moment de la Bourse.
L'inscription ne sera effective qu'au reçu du chèque.

Vous devez prendre connaissance du règlement et le conserver pour information ; ainsi que des obligations légales se rapportant aux exposants des foires aux collectionneurs. **Nous attirons votre attention sur le fait qu'il nous est interdit d'accepter un exposant qui aurait mal rempli ou raturé ce document.**

Cette année, nous offrons un nouveau service, avec l'ouverture d'un site Internet. Voir le document joint.

Nous vous remercions de votre concours à cette manifestation, et nous vous présentons nos plus amicales salutations.

Pierre DRAIN, Président de l'ARMP